



à Blois le 17 septembre 2008

L'inspectrice de l'Éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants

S/C

de Mesdames et Messieurs les Directrices et les Directeurs d'école

Inspection de l'Éducation Nationale

Circonscription de Blois IV

34 avenue Maunoury

41011 BLOIS CEDEX

Tél. : 02.54.55.28.49

fax : 02.54.55.28.50

mail : ce.ien41bv@ac-orleans-tours.fr

NOTE DE SERVICE N°3
MISE EN ŒUVRE DU
DISPOSITIF D'AIDE PERSONNALISEE

FONCTION	NOM	EMARGEMENT	FONCTION	NOM	EMARGEMENT

Je profite de cette note pour vous annoncer la nomination de Madame Valérie LHUILLIER qui assurera les fonctions de Conseillère Pédagogique Généraliste avec mission EPS. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre équipe de circonscription, désormais complète.

En juin dernier, la plupart des écoles de la circonscription ont envoyé à mon prédécesseur un projet d'organisation de la semaine scolaire et notamment de l'aide personnalisée pour l'année 2008-2009.

Mon équipe et moi-même avons étudié chacune de ces propositions que j'ai décidé de vous remettre de vive voix lors de mon passage dans vos écoles.

J'ai rencontré à ce jour les équipes de 33 écoles et j'ai pu constater chez tous un réel engagement quant à la mise en place de ce dispositif ; Je tiens à vous en féliciter.

Il m'a semblé néanmoins opportun de vous faire partager les quelques remarques importantes qui doivent vous guider pour que cette aide personnalisée se fasse dans les meilleures conditions possible et au service de la réussite de tous les élèves.

Je joins également à cette note des documents en annexe qui pourront vous aider dans la mise en œuvre de ce dispositif.

A. Organisation pédagogique :

- L'aide personnalisée est effectuée en très petits groupes (de 2 à 6 élèves).
- Le choix des élèves qui bénéficient de cette aide se fait pour une période donnée et pour des difficultés bien ciblées : une liste d'élèves est présentée en conseil de cycle ou en conseil de maîtres.
- Je vous engage à solliciter les membres du Rased qui sont des personnes ressources précieuses pour aider les équipes à l'analyse des difficultés des élèves et à l'élaboration de réponses adaptées à la variété des besoins des élèves.
- Cette aide tient compte de la cohérence de l'ensemble des dispositifs suivis par chacun des élèves (aide au sein de la classe, PPRE, stage de remise à niveau)
- L'aide peut être dispensée en dehors de l'existence d'un PPRE tandis que la mise en place d'un PPRE ne comprend pas nécessairement de temps d'aide personnalisée.
- L'adhésion des familles est dans tous les cas nécessaire. Leur acceptation s'accompagne d'un engagement à s'organiser pour permettre à leur enfant de bénéficier de cette aide personnalisée offerte par l'école ; cet engagement peut prendre la forme d'un document écrit.
- L'aide peut être dispensée de manière régulière durant une période de plusieurs semaines ou bien ne concerner un élève que de façon ponctuelle.
- Lorsque plusieurs maîtres interviennent, le maître de la classe assure la coordination de l'aide personnalisée en particulier dans le cadre du conseil de cycle ou des maîtres.
- En maternelle, le dispositif concerne avant tout les élèves en difficulté de langage.
- Les enseignants de maternelle peuvent intervenir au cycle 2 (voire au cycle 3 pour les RPI) ; c'est là une excellente occasion de dynamiser la liaison GS/CP.

B. Organisation pratique :

- Le temps de pause entre la fin de la classe et le début de l'aide personnalisée doit être réduit (10' au maximum)
- Sur les 60 heures que constitue l'aide personnalisée, 20 heures au maximum sont réservées à l'organisation et à la préparation du dispositif. Les élèves concernés doivent donc bénéficier d'au minimum 40 heures annuelles d'aide directe : différents choix hebdomadaires sont alors possibles (4×30' sur 20 semaines ; 2×45' sur 27 semaines ; 2×40' sur 30 semaines ; 2×1h sur 20 semaines...)
- Pour les équipes qui adoptent un fonctionnement différent pour chaque enseignant, il faudra impérativement réserver un créneau pour pouvoir assurer les réunions de conseils de cycles ou des maîtres.
- Chaque enseignant devra renseigner le document départemental « agenda » individuel que le directeur me fera parvenir à la fin de chaque trimestre.
- Dans le cas d'un RPI, il est tout à fait envisageable pour des raisons de transport notamment, qu'un élève bénéficie de l'aide personnalisée dans la commune où il réside, différente de celle où il est scolarisé.

C. Calendrier :

- Le dispositif sera inscrit dans le projet d'école sous la forme d'une fiche. L'avenant me sera soumis après avis du premier conseil d'école de l'année 2008-2009 (dans tous les cas avant le 15 novembre 2008).
- Il est souhaitable de démarrer l'aide personnalisée au plus tard le 1er octobre 2008.

D. Particularités

- Les titulaires remplaçants sont soumis aux mêmes obligations de service que les autres enseignants du premier degré.
- Dans le cas où le titulaire remplaçant est dans son école de rattachement, il participe à la mise en oeuvre de l'aide personnalisée dans cet établissement.
- Les enseignants exerçant à l'année dans plusieurs écoles effectuent le nombre d'heures d'aide personnalisée correspondant aux quotités de temps partiel qu'ils assurent.
- Les PE2 qui effectuent dans le cadre de leur stage filé une journée dans une classe, ne sont pas tenus de participer à ce dispositif. C'est par conséquent au maître de la classe qu'il appartient de dispenser l'aide personnalisée.

ANNEXE N°1

Répartition du service à temps partiel des enseignants exerçant dans les écoles

Tableau réalisé à partir de la circulaire n° 2008-106 du 6-8-2008 MEN – DGRH B1-3

Quotité	Service hebdomadaire d'enseignement	Service annuel complémentaire	Dont aide personnalisée	Conseils (cycle, maîtres) Relations familles	Conseils d'écoles	Animations pédagogiques
100%	8 demi-journées	108 h	60 h	24 h	6 h	18 h
80%	6 demi-journées + 14 supplémentaires à répartir sur l'année	87 h	48 h	19 h	2 sur 3	15 h
75%	6 demi-journées	81h	45 h	19 h	2 sur 3	12 h
50%	4 demi-journées	54 h	30 h	12 h	2 sur 3	9 h

ANNEXE N°2

Répartition du service des directeurs

Les directeurs contribuent à l'organisation et à la coordination au sein de l'école des dispositifs d'aide personnalisée. A ce titre, ils bénéficient d'un allègement sur le service des 60 h annuelles :

- ✓ chargés d'école à directeurs 3 classes : décharge de 10 heures sur 60 avec accord de l'IEN
- ✓ directeurs de 4 à 9 classes : décharge de 20 heures sur 60.
- ✓ directeurs de 10 à 13 classes : décharge de 30 heures sur 60.
- ✓ directeurs de plus de 13 classes : décharge de 60 heures sur 60.

Fiche 1
Aide à la mise en place des groupes « aide personnalisée » :
Travail sur les fondamentaux

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> -Rassurer et aider les élèves à regagner la confiance en leurs possibilités -Apprendre à apprendre -Développer des connaissances encyclopédiques et disciplinaires
Pour quels élèves, quelles difficultés ?	<ul style="list-style-type: none"> -Elèves ayant besoin d'un enrichissement culturel -Elèves ayant besoin de reconstruction de leur image ou de la relation à l'école. -Elèves présentant une difficulté sur une ou plusieurs compétences précises ou un domaine particulier.
Combien ?	2 à 6 élèves
Quand ? (périodicité, durée...)	A l'appréciation des équipes
Par qui ?	Tout enseignant, y compris des enseignants de maternelle qui pourront intervenir en élémentaire
Quoi ? (contenu) Variable en fonction du niveau	<ul style="list-style-type: none"> -Imprégnation de contes -Lecture d'histoires -Organisation de jeux de société, éducatifs en liaison avec les objectifs définis... -Appropriation de vocabulaire, de référents culturels en lien avec des situations concrètes -Résolution de problèmes -Base de techniques opératoires -Retour sur la maîtrise réfléchie de la numération -Géométrie -Utilisation des outils et matériels scolaires. <p style="text-align: center;">.../...</p>
Comment ?	<ul style="list-style-type: none"> -Choisir les contes et les histoires du patrimoine... -Travailler la mémoire, le « comment apprendre une leçon, les tables »... -Mettre en exergue la gestion, la responsabilité et l'autonomie. -Outiller les élèves pour apprendre. <p style="text-align: center;">.../...</p>
Où ?	Dans une autre salle, BCD, ou dans la classe

ANNEXE N°4

Fiche 2

Aide à la mise en place des groupes d'aide personnalisée : Entrée dans les apprentissages ou consolidation

	Préparer un apprentissage	Consolider un apprentissage
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Donner les repères d'organisation sur l'après midi à venir - Anticiper sur les contenus d'enseignement et Apporter des aides pour surmonter les obstacles possibles - Clarifier l'activité intellectuelle à venir 	<ul style="list-style-type: none"> - Reprendre sous une autre forme une notion étudiée - Entraîner, réinvestir des acquisitions du matin sous une autre forme - Remédier sur un point précis du programme
Pour quels élèves, quelles difficultés ?	<p>Elèves ayant :</p> <ul style="list-style-type: none"> -des difficultés à entrer dans la tâche -des difficultés à gérer des tâches multiples ou complexes (par exemple, élèves dyslexiques, lents décrocheurs...) 	-Elèves ayant besoin de plus de temps pour apprendre ou qui entrent différemment dans les apprentissages.
Combien ?	2 à 6 élèves	2 à 6 élèves
Quand ? (périodicité, durée...)	Durée variable en fonction des difficultés ciblées et des progrès réalisés	
Par qui ?	L'enseignant de la classe	Par le maître de la classe ou tout autre enseignant avec concertation en amont et en aval
Quoi ? (contenu) Variable en fonction du niveau	<ul style="list-style-type: none"> -Aide méthodologique -Métier de l'élève, organisation -Compréhension de consignes, sens et enjeu de l'activité, planification des tâches, mise en projet -Anticipation d'une séance de la demi-journée -Activités préalables, autour de ce qui peut gêner la réussite (appropriation de vocabulaire spécifique, de référents culturels) -Préparation à la participation aux temps collectifs -Album écho pour travailler le langage -Activités de repérage dans l'espace et dans le temps pour les petits - Révision des tables pour la technique opératoire -Reprise des repères sur quadrillage pour la lecture de plan -Révision du tableau à double entrée pour le relevé d'expérience en sciences .../.... 	<ul style="list-style-type: none"> - Réutilisation d'un matériel présenté le matin - Présentation sous une autre forme avec des outils différents et/ou complémentaires - Réinvestissement sous forme ludique -Aide à la synthèse en termes de connaissances de la demi-journée écoulée - Aide à repérer les causes des difficultés rencontrées .../....
Comment?	<ul style="list-style-type: none"> -Choisir une séance dans le déroulement de la journée -Expliciter : dire aux élèves ce qu'on va faire, pourquoi on va le faire, sur quelle aide et quels outils s'appuyer et comment on va le faire. -Questionner sur l'activité à venir : outils à utiliser, référents nécessaires. -Réactiver et mobiliser des acquis antérieurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Reprendre l'activité - Donner du temps, - Refaire autrement - Synthétiser les acquis de la matinée
Où ?	Dans la salle de classe des élèves	Dans la salle de classe des élèves ou une autre

Ces propositions ne sont pas des réponses exclusives mais un guide pour vous aider dans la mise en place du dispositif d'aide personnalisée